



*Au service des personnes
en mouvement avec son temps*

Montréal, le 21 mars 2012

Monsieur David Chatterson
Ambassadeur du Canada à Bahreïn
Consulat du Canada
Al Jasrah Tower
12e étage, Édifice no. 95
Route 1702, Quartier 317
C.P. 2397, Manama, Bahreïn
Secteur diplomatique, Manama, Bahreïn

canadabh@gayszubilaw.com

Objet : Libérez le dirigeant syndical bahreïni Mahdi 'Issa Mahdi Abu Dheeb

Monsieur l'Ambassadeur,

Par la présente, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) exprime sa préoccupation à propos de la détention continue de M. Mahdi Issa Abu Dheeb, président de la *Bahraini Teachers' Association*, et des mauvais traitements qui lui ont été infligés. Au nom de ses 180 000 membres, mon organisation vous demande de prendre des mesures immédiates pour faire pression sur les autorités judiciaires de Bahreïn, afin qu'elles respectent une procédure judiciaire transparente et équitable.

Tout comme notre fédération syndicale internationale, l'Internationale de l'Éducation, qui représente 30 millions d'enseignantes, d'enseignants et autres employés de l'éducation dans le monde entier, nous sommes profondément préoccupés concernant la vie du président de la BTA et la répression continue affectant les syndicalistes enseignants, les employés de l'éducation et les étudiants de Bahreïn, en dépit des fermes recommandations formulées par la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn (BICI).

En vue de l'audience au tribunal du 2 avril qui aura lieu au ministère de la Justice et des Affaires islamiques-Zone Diplomatique, Manama Bahreïn entre 9-10 du matin, la CSQ fait appel à vos bons offices pour aider à protéger les personnes persécutées à Bahreïn, en raison de l'exercice de leurs droits syndicaux, et pour exhorter les autorités à agir dans le respect des lois et des normes internationales reconnues.

Arrêté sur la base de fausses accusations liées aux mouvements pour la démocratie de la place de la Perle de l'année dernière, le dirigeant syndical enseignant est détenu depuis le 11 avril. M. Mahdi Abu Dheeb a subi des sévices en prison et n'a pas pu avoir accès à des soins médicaux. La Cour d'appel suprême lui a refusé à deux reprises la libération sous caution, le 11 décembre et le 19 février, et sa détention continue met sérieusement sa vie en danger.

La répression des protestations par les autorités bahreïniennes a rendu de nombreux enseignants et enseignantes victimes d'arrestations arbitraires, poursuites militaires, torture, suspensions, réductions de salaire et investigations. En septembre 2011, la Cour nationale de sécurité a condamné M. Dheeb, ainsi que Jalila al-Salman, vice-présidente de la *Bahraini Teacher Association*, à respectivement dix et trois ans de prison, pour des accusations infondées, à savoir « *l'incitation d'autrui à commettre des crimes, des appels à la haine et au renversement du régime en place, la détention de tracts, la dissémination d'histoires et d'informations fabriquées, l'abandon volontaire du travail et l'incitation d'autrui à faire de même, et la participation à des rassemblements illégaux* ». Aucune de ces accusations n'a été prouvée, et jamais les dirigeants syndicaux enseignants n'ont utilisé ni prôné la violence.

Voici quelques moyens spécifiques que nous suggérons à votre ambassade pour offrir visibilité et protection à celles et ceux qui exercent leurs droits syndicaux à Bahreïn :

- Suivre la comparution en appel de Mahdi Abu Dheeb et Jalila Al Salman, le 2 avril, et faire un rapport sur la procédure judiciaire ;
- Encourager les autorités de Bahreïn à :
 - accorder à Mahdi Abu Dheeb le droit d'être libéré sous caution, conformément au droit international en matière de droits humains ;
 - respecter la liberté d'expression, la liberté syndicale et la liberté de réunion pacifique ;
 - mettre en œuvre sans tarder toutes les recommandations faites par la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn (BICI) ;
 - annuler la suspension de tout le personnel enseignant et les personnels académiques ; réintégrer les enseignantes et les enseignants licenciés et les étudiantes et les étudiants renvoyés, et rétablir leurs salaires et leurs bourses ;
 - inviter les représentantes et les représentants des syndicats d'enseignants à votre bureau pour une réunion. En écoutant ces militantes et ces militants, vous n'apprendrez pas seulement leur version des faits, mais vous leur accorderez également votre protection.

Nous sommes très intéressés d'apprendre quelles seront les mesures prises par votre ambassade pour suivre cette situation pénible et contribuer à y faire face. Nous attendons votre réponse dès que possible.

Nous vous remercions pour votre temps et nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le président,



Réjean Parent